



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protocole de gestion personnalisée du capital sanguin (PBM)

Question écrite n° 25563

Texte de la question

Mme Carole Bureau-Bonnard attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'opportunité que représentent, pour les patients et pour la collectivité, les protocoles de gestion personnalisée du capital sanguin, aussi appelés PBM (*patient blood management*). En effet, le PBM est une démarche proactive d'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins, recommandée par l'Organisation mondiale de la santé et déjà généralisée dans d'autres pays. L'enjeu est de gérer l'anémie du patient en pré, en péri et en post-opératoire, afin d'éviter au maximum la transfusion sanguine et d'accélérer le rétablissement du malade. Les résultats des premières expérimentations menées en France, notamment au CHU d'Angers depuis 2012, sont très encourageants : réduction drastique des volumes de sang transfusés (- 76 % en chirurgie orthopédique), diminution de la durée de séjour des patients, économies sur le budget de l'hôpital etc. Directement lié à la récupération améliorée après chirurgie (RAAC), le PBM améliore à la fois la qualité et le financement du parcours de soins. Il s'inscrit également dans la démarche globale et nécessaire d'innovation organisationnelle et de pérennisation de la filière du sang en France, un sujet régulièrement évoqué par la Cour des comptes. Le ministère des solidarités et de la santé a récemment confirmé, par la voix de Mme la secrétaire d'État auprès de Mme la ministre de la santé, s'intéresser à ce protocole qui favorise la qualité et la pertinence des soins pour le patient. La saisine annoncée de la Haute autorité de santé par le ministère afin de compléter ses recommandations sur la transfusion sanguine, en intégrant les protocoles de gestion personnalisée du capital sanguin, est une bonne nouvelle à la fois pour les patients et pour la collectivité. Promouvoir et accélérer le déploiement de ces bonnes pratiques professionnelles qui est susceptible de générer plusieurs centaines de millions d'euros d'économies pour l'hôpital et l'assurance maladie, constitue un enjeu important en termes de santé publique. Ainsi, elle lui demande si les autorités de santé sont favorables et prêtes à sensibiliser l'ensemble des agences régionales de santé, aux multiples avantages que présentent ces protocoles de prise en charge et sous quels délais.

Données clés

Auteur : [Mme Carole Bureau-Bonnard](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25563

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11316

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)